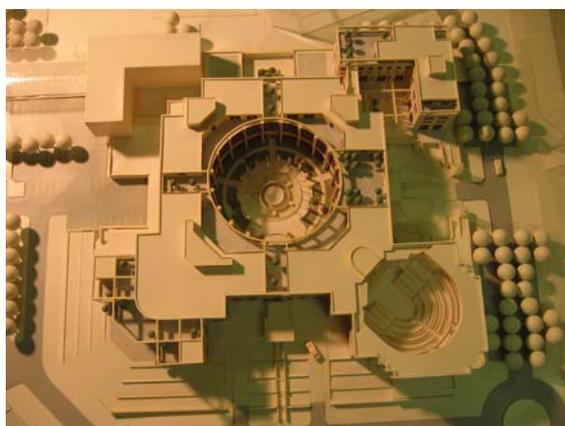


**Archives régionales des Pays de la Loire**

**PROJETS D'ARCHITECTES**

**POUR LES BATIMENTS REALISES  
PAR LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE :  
MAQUETTES (1983-2003) (16 W)**

**Répertoire numérique détaillé 2 Num 2**



**établi par Séverine Ménet  
sous la direction d'Agnès Dejob  
2005**

Cet inventaire a reçu le visa de la Direction des Archives de France (Ministère de la Culture) au titre du contrôle scientifique et technique des archives publiques, pour publication et diffusion.

## INTRODUCTION

Le fonds qui porte la cote 2 Num 2 est composé des photographies numériques des maquettes reçues par la Région des Pays de la Loire lors de concours d'architecture, pour des édifices commandités entre 1983 et 2003 et cotées en 16W. Ces projets architecturaux, parmi lesquels sont présents à la fois des lauréats des concours et des propositions non retenues, concernent la construction d'établissements d'enseignement et de bâtiments administratifs régionaux. Une couverture photographique de ces maquettes a été réalisée en utilisant un appareil photographique numérique afin de les communiquer sous cette forme, en raison des difficultés de manipulation propres à ces supports.

### 1. Origine du fonds de maquettes d'architecture.

#### 1.1. Contexte de création.

Ces maquettes ont été émises dans le cadre des concours d'architecture et d'ingénierie, précisément à la deuxième étape de sélection, lors de laquelle les cabinets ayant été sélectionnés sur dossier par le jury du maître d'ouvrage fournissent leurs propositions mises en forme.

Un concours d'architecture et d'ingénierie vise en effet à désigner un maître d'œuvre, responsable de la conception technique et des travaux d'une opération de construction<sup>1</sup>, par « la mise en compétition de maîtres d'œuvre, qui donne lieu à l'exécution de prestations déterminées par le règlement du concours et destiné à permettre à un jury de se prononcer sur les projets »<sup>2</sup>. Obligatoire ou facultative selon le budget engagé, cette démarche était déjà courante avant la promulgation du décret. Elle se déroule en deux temps : un jury installé par le maître d'ouvrage – c'est-à-dire la personne morale pour le compte de qui un ouvrage est exécuté – sélectionne d'abord sur dossier plusieurs candidats, qui lui transmettent ensuite leurs propositions mises en forme, à partir desquelles il désigne le lauréat.

Cette forme est définie par le maître d'ouvrage dans le règlement de consultation ; il peut s'agir de maquettes et / ou de représentations graphiques sur panneaux d'exposition. Les maquettes permettent une visualisation du projet en trois dimensions, alors que les panneaux présentent des vues plus techniques de l'édifice (axonométrie, plans masse, coupes, élévations, etc.). Depuis la fin des années 1990, les maquettes sont de moins en moins demandées par la Région des Pays de la Loire, en raison du développement de l'infographie 3D et du coût des maquettes pour la collectivité (facturé par les architectes) ; elles le demeurent pour des projets d'envergure.

Par ailleurs, dans certains cas, la maquette a pu être demandée par la collectivité au lauréat seul, après et en dehors de la procédure de concours, afin de communiquer sur le projet sous cette forme lorsque le règlement de consultation n'a commandé que des panneaux aux candidats.

---

<sup>1</sup> Loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvre publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

<sup>2</sup> Décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993, relatif aux concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrage publics.

La Région est amenée à être maître d'ouvrage dans les cas suivants :

- d'une part, tout simplement pour les bâtiments abritant les services administratifs régionaux (Hôtel de Région, bâtiments annexes) ;
- d'autre part, et principalement, dans le cadre de ses compétences en matière de construction, rénovation, extension et maintenance des établissements publics d'enseignement secondaire et supérieur, lycées et établissements universitaires (loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État). La Région peut ainsi être maître d'ouvrage pour la construction ou l'extension de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur.

### *1.2. Service(s) auteur(s).*

Le service en charge de la responsabilité des constructions est rattaché au secteur de l'administration régionale chargé de l'éducation ; son intitulé a varié depuis la prise en charge des compétences régionales en matière d'éducation :

- Mission Éducation (1984-1988) ;
- Direction Éducation, enseignement du second degré, enseignement supérieur, planification et programmes internationaux (1988-1990) ;
- Direction Éducation (1990-1991) ;
- Service Constructions scolaires (1991-1992) ;
- Service Constructions et travaux (1992-2002).
- Sous-direction Constructions et travaux (à partir de 2002).

Par ailleurs, en raison de son statut de référent interne sur les constructions de bâtiment, ce service a aussi été amené à assurer la maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour des opérations hors de sa compétence initiale : construction de centres de formation professionnelle, aménagement d'une aire d'autoroute ou encore la construction du Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire (FRAC).

Seul le concours lancé pour la construction de l'Hôtel de Région n'a pas été suivi par ce service ; cette opération, antérieure à la création de la Mission Éducation, a été gérée par un service créé spécialement à cet effet : le service Construction de l'Immeuble régional (1983-1986).

### *1.3. Modalités de transfert aux Archives régionales.*

Avant leur regroupement aux archives régionales en juin 2004, ces maquettes étaient dispersées dans plusieurs bâtiments de l'Hôtel de Région dans des conditions souvent préjudiciables à leur bonne conservation. Quatre d'entre elles, arrivées en dehors de tout versement, étaient conservées dans les magasins d'archives. Afin d'assurer leur conservation dans de meilleures conditions, la totalité des maquettes recensées par le pôle Archives a été groupée dans un même versement (versement 16W).

En raison des conditions de conservation antérieures, quelques-unes des maquettes ont perdu leur capot plexiglas, ou celui-ci a été cassé, et ont été par conséquent légèrement salies ou dégradées (éléments du décor ou des bâtiments par exemple). Elles ont fait l'objet d'un nettoyage avant la réalisation de prises de vues photographiques.

#### *1.4. Lacunes.*

Les maquettes conservées sont loin de refléter la totalité des concours ayant donné lieu à la production de ce type de support. De nombreux manques sont vraisemblablement dus à la conservation initiale du projet lauréat dans le lycée construit, et à la destruction des non retenus. Parmi les lacunes avérées, il est possible d'indiquer les opérations suivantes, pour lesquelles ne subsiste pas de maquette :

- lycée Nicolas Appert, Orvault, construction
- lycée des métiers de l'image, Montaigu, construction
- lycée de la mode, Cholet, construction
- lycée de la Herdrie, Basse-Goulaine, construction
- lycée polyvalent, Le Mans, construction
- lycée polyvalent David d'Angers, Angers, restructuration
- lycée polyvalent, Les Herbiers, restructuration
- lycée Saint-Jean Baptiste, Guérande, construction

Par ailleurs, pour un même concours, il ne reste parfois que la maquette du lauréat, voire – dans un cas uniquement – celle d'un projet non retenu.

Ces lacunes peuvent être palliées, dans certains cas, par la présence des panneaux réalisés par les candidats, pour les concours où le règlement leur imposait de fournir à la fois une maquette et des panneaux (cf. 1.1.).

#### *1.5. Modalités de tri.*

Il a été décidé de conserver la totalité des projets sur maquette, y compris ceux qui n'ont pas été retenus par le maître d'ouvrage : tout projet – lauréat ou non – présente en effet un intérêt historique indéniable, d'une part pour l'histoire de l'architecture (précisément en Pays de la Loire), d'autre part pour l'étude des choix régionaux en matière de construction, en permettant une vision complète d'un même concours. Le nombre relativement limité de maquettes permet en outre cette conservation complète.

## **2. Prise de vue photographique des maquettes.**

Lors du transfert des maquettes aux archives régionales vers une salle spécifique adaptée à leur rangement, une prise de vue systématique de ces supports a été réalisée par le pôle Archives pour permettre leur consultation sans générer de manipulation difficile et dommageable à la maquette.

#### *2.1. Modalités et conditions de la prise de vue.*

Les photographies ont été réalisées après démontage du capot plexiglas des maquettes ; lorsque ce n'est pas le cas (pour quelques vues générales), l'analyse le précise. Le nombre de vues par maquette est variable, tout d'abord en fonction de leurs dimensions : un projet de grande taille imposait en effet une prise de vue davantage morcelée pour en restituer l'ensemble avec la même précision que pour un petit support. Enfin, un nombre de clichés plus élevé a été réalisé pour les bâtiments de l'administration régionale.

Il est important d'indiquer que les photographies ont été réalisées dans l'urgence, et non par un photographe professionnel, la majorité des maquettes devant rapidement quitter leur lieu d'entreposage pour des raisons de sécurité. Un projecteur a pu être ponctuellement utilisé, mais pas pour toute l'opération de prise de vue – ce qui explique la présence de

luminosités différentes sur l'ensemble des vues, et parfois pour une même maquette. Elles constituent cependant un support de substitution à la maquette satisfaisant.

## 2.2. Types de vue.

Le passage d'un objet en 3 dimensions à des photographies en 2 dimensions implique par définition une perte d'informations. Pour permettre cependant une restitution maximale de tous les aspects de la maquette, la prise de vue a été réalisée selon les principes suivants :

- Une vue générale de la maquette a été prise, face au côté principal de celle-ci lorsqu'il est signalé par la présence d'une étiquette. Elle est réalisée en perspective, à une certaine distance de la maquette, afin de restituer celle-ci en tant qu'objet ; elle est moins proche que les vues perspectives d'ensemble (cf. ci-après). Cette différence de proximité est cependant moins perceptible pour les maquettes de petites dimensions.

- La vue générale est complétée par une ou plusieurs vues perspectives d'ensemble (sauf lorsque la maquette est de petites dimensions) ; ces vues, plus proches, sont prises de plusieurs côtés ou angles, afin de restituer les éléments des différentes faces de la maquette.

- Des vues perspectives de détail ont également été prises pour rendre compte des façades du ou des bâtiments représentés et, dans certains cas, sur d'autres éléments de la maquette.

- Enfin, des vues aériennes – d'ensemble ou de détail – existent également pour la plupart des maquettes afin de présenter le projet sous toutes ses dimensions.

Dans tous les cas, les photographies ne représentant pas la totalité de la maquette sont signalées en tête de l'analyse par la mention « Détail ».

## 3. Traitement archivistique des photographies.

Les photographies réalisées n'ont pas fait l'objet de retraitement (retouche, recadrage).

### 3.1. Analyse et description des photographies numériques.

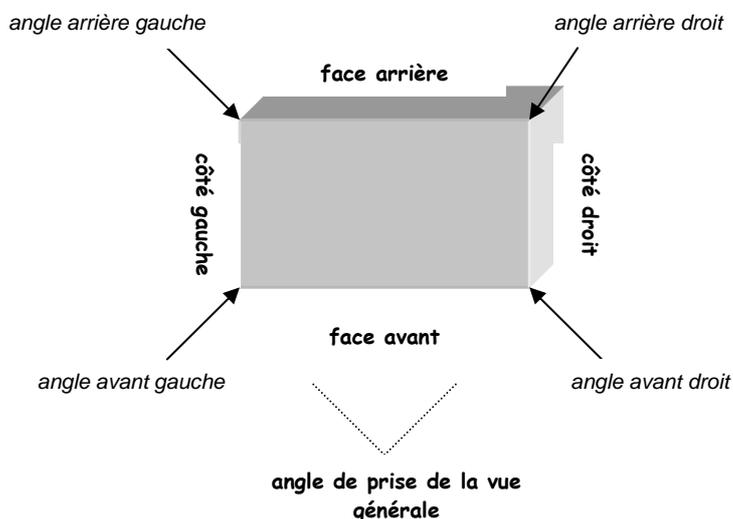
Les images sont classées par projet, dans l'ordre de classement des supports d'origine, c'est-à-dire dans l'ordre chronologique des concours, le lauréat étant placé avant les projets non retenus (lorsque ces derniers existent).

Pour une même maquette, les images sont numérotées des vues les plus générales aux vues les plus rapprochées. Celles qui ne représentent pas la totalité de la maquette sont signalées par la mention « Détail » en tête de l'analyse. La distinction entre prise de vue perspective – qui correspond à la perception visuelle de l'observateur en un point donné – et prise de vue aérienne est systématiquement indiquée, sauf pour la vue générale (vue perspective par défaut).

Pour permettre au lecteur d'imaginer son aspect initial, les dimensions du document original sont indiquées en centimètres (Longueur x largeur x hauteur), le capot plexiglas étant compris. Lorsque la maquette ne possédait plus de capot, la hauteur indiquée correspond approximativement à celle de l'élément le plus haut de la maquette.

### 3.2. Informations sur le champ et l'angle de prise de vue.

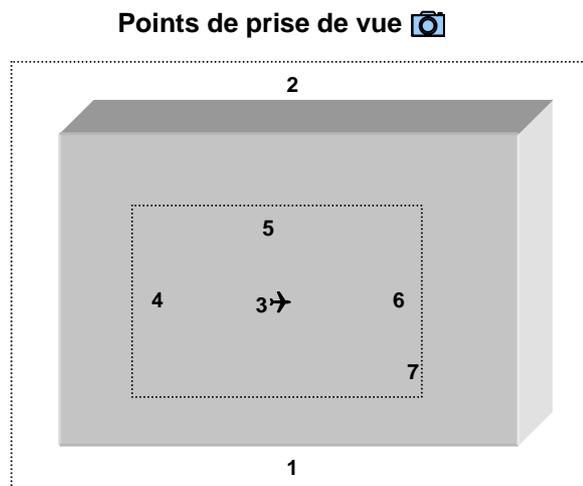
En l'absence de données permettant l'orientation sur la quasi totalité des maquettes (telles que points cardinaux ou noms des rues), et afin de situer les vues les unes par rapport aux autres, **le point de vue des vues perspectives doit être situé par rapport à la vue générale** (ou à la 1<sup>ère</sup> vue d'ensemble lorsqu'il n'existe pas de vue générale). Ainsi les côtés ou angles de prises de vues sont précisés selon les termes du schéma ci-dessous.



Lorsque cela est possible, et afin de faciliter le repérage et la recherche, des précisions visuelles sont éventuellement apportées dans l'analyse (exemple : type de bâtiment, « partie arborée », « entrée principale », etc.).

Enfin, pour chaque maquette, a été ajouté à la suite de l'analyse un **schéma présentant le champ et le point de prise de vue des photographies**. Le champ (qu'il concerne l'ensemble de la maquette ou un détail) est indiqué par le *cadre en pointillés à l'intérieur duquel le n° d'image est placé* (près du bord). Le point de vue du photographe est localisé par l'emplacement du numéro sur les bords de ce cadre. Les vues aériennes sont graphiquement distinctes par le symbole « avion » accolé au chiffre.

Exemple :



Ainsi dans le schéma qui précède :

- les vues 1 et 2 sont des vues d'ensemble (cf. cadre entourant la totalité de la maquette) prises de 2 côtés opposés

- les vues 3 à 7 portent sur la partie centrale de la maquette (cf. cadre plus petit),
  - la vue 3 étant une vue aérienne de cette partie de la maquette ;
  - les vues 4 à 6 étant prises de 3 côtés de celle-ci ;
  - la vue 7 étant prise de l'angle avant droit.

## **4. Exploitation.**

### *4.1. Conditions de consultation et d'utilisation.*

Les photographies numériques des maquettes sont désormais le support de consultation obligatoire, ces dernières n'étant accessibles que sur dérogation.

Le règlement des concours précise que la Région est propriétaire des maquettes. En tant qu'archives publiques, et puisqu'elles ne mettent en cause aucun secret particulier, elles sont communicables au public dès leur création et tenues à sa disposition gratuitement (sous leur forme numérique uniquement).

Toutefois, la réglementation distingue propriété du support et propriété intellectuelle de l'auteur sur les œuvres de l'esprit. La simple communication ne relève pas du même régime que la diffusion publique. Celle-ci ne peut avoir lieu sans l'accord de l'auteur ou de ses ayants droit, pendant un délai de 70 ans après son décès. Le lecteur obtiendra malgré tout une copie, selon les règles en vigueur au pôle Archives, s'il s'engage à limiter son usage à un cercle privé. La diffusion, pour être envisagée, doit faire l'objet d'un contrat précisant les limites et les conditions d'exploitation.

### *4.2. Pistes de recherche.*

Les maquettes, de même que les projets architecturaux présentés sous d'autres formes graphiques telles que les panneaux, constituent une source notable pour les recherches en histoire de l'architecture, notamment pour l'histoire des bâtiments publics en Pays de la Loire. Elles permettent d'appréhender la façon dont l'architecture d'un bâtiment d'enseignement est alors conçue (organisation et distribution des différents espaces, insertion dans un cadre paysager, etc.) même si le projet n'est pas toujours réalisé.

Les projets éclairent également les choix opérés pour des bâtiments dont la construction est loin d'être anodine pour le maître d'ouvrage qu'est la Région : à cet égard, les choix pour l'Hôtel de Région et les autres bâtiments de l'administration régionale sont un exemple emblématique de l'image que la collectivité veut donner d'elle-même à l'administré. De même, la construction des établissements d'enseignement « concrétise » et rend visible l'une des compétences majeures de l'institution, qui débute d'ailleurs dès les années suivant la transformation de la Région en collectivité territoriale. Au-delà de la technicité des constructions, les choix des projets expriment ainsi une volonté politique indéniable. Le rôle du maître d'ouvrage a été d'ailleurs redéfini par la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (complétée par des décrets de 1993) : il ne se cantonne plus à celui du commanditaire ; les textes imposent un dialogue avec le maître d'œuvre, et les deux sont censés former une véritable équipe.

Enfin, ces projets peuvent contribuer également aux études d'histoire locale, d'histoire de l'enseignement et des conditions de vie des lycéens.

#### 4.3. Sources complémentaires.

##### - Sources présentes aux archives régionales.

Il faut signaler tout d'abord le fonds de projets sur panneaux d'exposition émis lors des mêmes concours, parmi lesquels certains étaient fournis par les candidats avec la maquette correspondante. Pour la période qui va de 1987 à 2000, sont conservés 390 panneaux reçus lors de 37 concours, versés par le service des constructions. Pour certaines opérations, sauf lacunes, il existe ainsi encore actuellement à la fois la maquette du candidat et les panneaux correspondants.

Par ailleurs, l'étude d'un projet d'architecture requiert également la consultation des autres documents du concours et de ceux produits lors de la réalisation ultérieure de l'opération. Pour les opérations de construction indiquées dans ce versement, il sera ainsi utile de consulter les versements des services suivants :

- le service Construction de l'Immeuble régional (pour l'Hôtel de Région) ;
- le service Constructions et travaux pour les constructions postérieures à 1984 (archives de la Commission d'appel d'offres ; dossier de conduite d'opération : dossier administratif, dossier technique).

Les versements du service Équipement et fonctionnement des établissements d'enseignement peuvent également contribuer à l'étude des moyens et des conditions d'accueil et d'enseignement des lycées publics et privés dans la Région des Pays de la Loire.

##### - Sources présentes dans d'autres services d'archives.

Les services d'archives départementales conservent notamment parmi leurs fonds :

- les archives du rectorat d'académie (constructions et travaux antérieurs à 1987 ; questions pédagogiques, gestion du personnel des lycées), versées au service d'archives départementales dont le département est siège du rectorat ;
- les archives du Conseil général, précisément des services chargés de la construction et du fonctionnement des collèges ;
- les archives de certains établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur ;
- *parfois* des fonds privés d'architecte.

Les archives municipales conservent des documents sur la construction et le fonctionnement des écoles primaires.

L'Institut français d'architecture (IFA) à Paris est spécialisé dans la collecte des fonds d'architecture.

#### 4.4. Bibliographie.

##### - Généralités sur l'architecture scolaire et publique.

Architecture contemporaine en Pays de la Loire. 303 : *Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 1999, n°62.

AMOUROUX (Dominique), « Lycées : une architecture d'intentions »,.,. 303 : *Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 1999, n°62, pp. 76-85.

BOUCHER (Christophe), ZEIMERT (Erik) « 25 ans d'architectures publiques en Pays de la Loire ». 303 : *Arts, recherches et création*, janvier-février-mars, n°12, p. 8-65.

« Collèges et lycées », *Le Moniteur architecture*, décembre 1997, n° 85, pp. 92-111 et pp. 208-210.

GALIBOURG (Jean-Marie), « Quelques réflexions autour des concours d'architecture », *303 : Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 1999, n°62, pp. 20-27.

GARNIER (Jacques), *Les lycées du futur*. Paris, L'Harmattan, 1991.

LAMARRE (François), « Lycées et collèges : l'équation architecturale ». *D'architectures*, juin 1991, n°16, pp. 27-42.

LETELLIER (Bruno), « La maîtrise d'ouvrage publique », *303 : Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 1999, n°62, pp.13-19.

#### - Bâtiments spécifiques.

##### **Hôtel de Région.**

BOUCHER (Christophe), ZEIMERT (Erik) « 25 ans d'architectures publiques en Pays de la Loire ». *303 : Arts, recherches et création*, janvier-février-mars, n°12, pp. 8-65. A signaler : photographies de l'Hôtel de Région pp. 57-65.

*Pays de la Loire : Hôtel de la Région*. Nantes, Région des Pays de la Loire, [1987], 64 p. Plaquette coordonnée par le service Information-Relations publiques de la Région des Pays de la Loire.

##### **Institut automobile du Mans.**

MENARD (Jean-Pierre), « Le futur institut automobile du Mans », *303 : Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 2000, n° 66, pp. 26-31.

#### - Architectes et cabinets d'architecture.

##### **Architectes Ingénieurs associés.**

« Les grandes agences », *D'architectures*, mars 2003, n° 127.

##### **Durand Guy**

GRAVELAINE (Frédérique de), « Durand, Ménard, Thibault, règle de trois », *D'architectures*, n° 42.

##### **Ferrier Jacques**

École d'architecture de Nantes, *Conférences critiques : décembre 2001, janvier 2002, mars 2002, avril 2002, mai 2002, 2002.*

FERRIER (Jacques), *Jacques Ferrier architecte*, Passage piétons, Paris, s.d.

##### **Forma 6**

AMOUREUX (Dominique), « La ligne droite de Forma 6 », *303 : Arts, recherches et création*, avril-mai-juin 2001, n°69, pp. 57-63.

École d'architecture de Nantes-Atlantique, *Conférence du 25 janvier 1996 à l'école d'architecture de Nantes : architectures actuelles à Nantes, 4 agences, 4 projets, Forma6, Tétrac, Plisson [...]*, cassette vidéo, 1996.

##### **Guervilly**

GUERVILLY (Jean), *Conférence du 6 mai 1996 à l'école d'architecture de Nantes : éloge de la banalité*, cassette vidéo, 1996.

##### **Laming Denis**

MENARD (Jean-Pierre), « Le futur institut automobile du Mans », *303 : Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 2000, n° 66, pp. 26-31.

**Logerais Jean-Pierre**

LOGERAIS (Vanessa), *Architecture Jean-Pierre Logerais*, Atelier d'architecture, Angers, 2001.

**Ménard Jean-Pierre**

MENARD (Jean-Pierre), « Le futur institut automobile du Mans », *303 : Arts, recherches et création*, juillet-août-septembre 2000, n° 66, pp. 26-31.

GRAVELAINE (Frédérique de), « Durand, Ménard, Thibault, règle de trois », *D'architectures*, n° 42.

**Thibault Gérard**

GRAVELAINE (Frédérique de), « Durand, Ménard, Thibault, règle de trois », *D'architectures*, n° 42.

SIMONOT (Béatrice). « Des vies d'architectes ». *303 : Arts, recherches et création*, n°62, pp. 60-171.

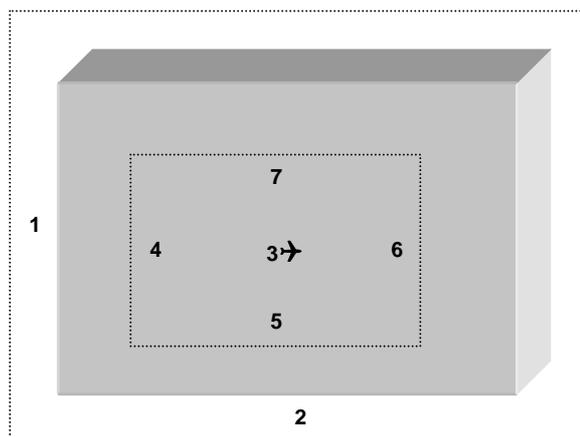
## SOMMAIRE

Projets photographiés	Cote maquette	Cote support de substitution
<b>Hôtel de Région, construction, Nantes (Loire-Atlantique) (1983)</b>	<b>16 W 1-3</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Durand Ménard Thibault</i> (lauréat)	1-2	
- Cabinet : <i>Architectes Ingénieurs Associés</i> (non retenu)	3	
<b>Lycée professionnel Galilée, construction, Guérande (Loire-Atlantique) (1989)</b>	<b>16 W 4</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Doucet, P. et Peronnet, B.</i> (lauréat)		
<b>Lycée 600, construction, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) [Lycée Jean Bodin] (1992)</b>	<b>16 W 5</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinets : <i>Salmon, J-F, FORMA 6.</i> (non retenu) (1993)		
<b>Institut universitaire de technologie, département génie mécanique et productique, construction, Cholet (Maine-et-Loire) (1993)</b>	<b>16 W 6</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Bossard, G.</i> (lauréat)		
<b>Extension de l'immeuble régional, construction, Nantes (Loire-Atlantique) (1993)</b>	<b>16 W 7</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Durand Ménard Thibault</i> (lauréat)		
<b>Lycée professionnel Tabarly, reconstruction, Les Sables d'Olonne (Vendée) (2000)</b>	<b>16 W 8-9</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Ouest Architecture (3PAR3)</i> (lauréat)	8	
- Cabinet : <i>Arcature</i> (non retenu)	9	
<b>Institut automobile, construction, Le Mans (Sarthe) (2000)</b>	<b>16 W 10-12</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Laming</i> (lauréat)	10	
- Cabinet : <i>Laze et Petolat</i> (non retenu)	11	
- Cabinet : <i>Ferrier</i> (non retenu)	12	
<b>École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA Ouest), construction, Laval (Mayenne) (2003)</b>	<b>16 W 13-16</b>	<b>2 Num 2 CD 1</b>
- Cabinet : <i>Logerais, J.P.</i> (lauréat)	13	
- Cabinet : <i>Brisard</i> (non retenu)	14	
- Cabinet : <i>Architectes Ingénieurs Associés</i> (non retenu)	15	
- Cabinet : <i>Guervilly</i> (non retenu)	16	

**Hôtel de Région (bâtiment principal), construction, Nantes (Loire-Atlantique).****16 W 1 Projet du Cabinet : Durand, Ménard et Thibault (lauréat), 1<sup>er</sup> exemplaire (1983).**

Dimensions document original : 135 x 100 x 27 cm [état dégradé, capot plexiglas absent].

7 photographies.

**1-2** Vues perspectives d'ensemble

- 1 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
- 2 Prise du côté sud

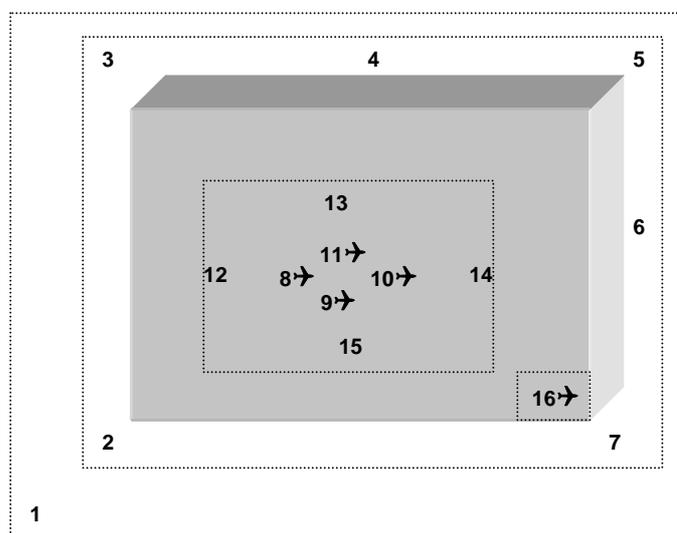
**3-7** Détails

- 3 Vue aérienne du bâtiment
- 4-7 Vues perspectives du bâtiment
  - 4 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
  - 5 Prise du côté sud
  - 6 Prise du côté parc CRAPA (Circuits rustiques d'activités de plein air) (est)
  - 7 Prise du côté nord

**16 W 2** Projet du Cabinet : Durand, Ménard et Thibault (lauréat), 2<sup>e</sup> exemplaire (1983).

Dimensions document original : 134,5 x 112 x 35,5 cm.

16 photographies.

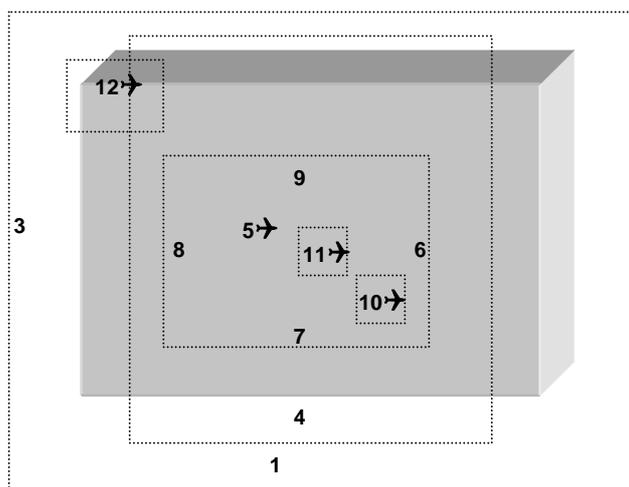


- 1** Vue générale
- 2-6** Vues perspectives d'ensemble
- 2 Prise de l'angle sud-ouest
- 3 Prise de l'angle nord-ouest
- 4 Prise du côté nord
- 5 Prise de l'angle nord-est
- 6 Prise du côté parc CRAPA (Circuits rustiques d'activités de plein air) (est)
- 7-16** Détails
- 7 Vue perspective partielle prise de l'angle sud-est
- 8-11 Vues perspectives hautes du bâtiment
- 8 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
- 9 Prise du côté sud
- 10 Prise du côté parc CRAPA (est)
- 11 Prise du côté nord
- 12-15 Vues perspectives basses du bâtiment
- 12 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
- 13 Prise du côté nord
- 14 Prise du côté parc CRAPA (est)
- 15 Prise du côté sud
- 16 Étiquette de la maquette

**16 W 3** **Projet des Cabinets : Architectes Ingénieurs Associés et Mornet (non retenu) (1983).**

Dimensions document original : 131 x 101 x 23,5 cm.

12 photographies.

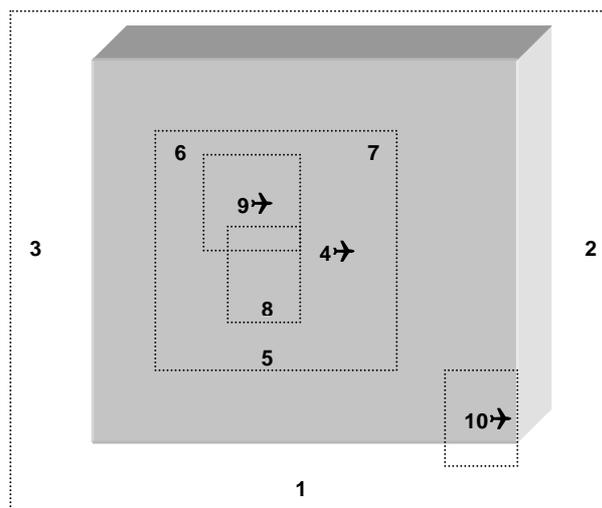


- 1 Vue générale
- 2-3 Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
  - 3 Prise du côté parc CRAPA (Circuits rustiques d'activités de plein air) (est)
- 4-12 Détails
  - 4 Vue perspective prise du côté nord
  - 5 Vue aérienne du bâtiment
  - 6-9 Vues perspectives du bâtiment
    - 6 Prise du côté rue de la Loire (ouest)
    - 7 Prise du côté nord
    - 8 Prise du côté parc CRAPA (est)
    - 9 Prise du côté sud
  - 10 Vue aérienne de l'hémicycle
  - 11 Vue aérienne de la cour intérieure
  - 12 Étiquette de la maquette

**Lycée professionnel Galilée, construction, Guérande (Loire-Atlantique).****16 W 4 Projet du Cabinet : Doucet, P. et Peronnet, B. (lauréat) (1989).**

Dimensions document original : 122,5 x 122,5 x 25,5 cm.

10 photographies.



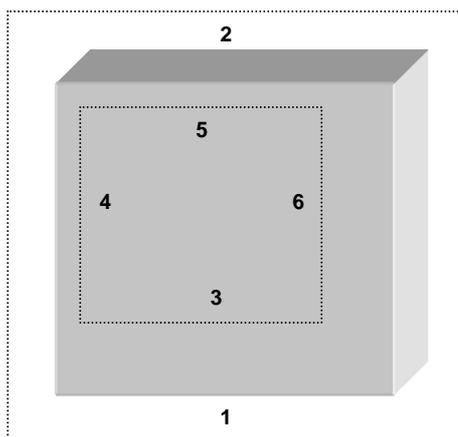
- 1 Vue générale
- 2-3 Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise du côté droit
  - 3 Prise du côté gauche
- 4-10 Détails
  - 4 Vue aérienne des bâtiments
  - 5-8 Vues perspectives des bâtiments
    - 5 Prise de la face avant (entrée principale)
    - 6 Prise de l'angle arrière gauche
    - 7 Prise de l'angle arrière droit
    - 8 Prise de la face avant
  - 9 Vue aérienne de deux passerelles reliant le bâtiment central aux bâtiments périphériques
  - 10 Étiquette de la maquette

**Lycée 600 Jean Bodin, construction, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).**

**16 W 5 Projet des Cabinets : Jean-François Salmon – FORMA 6 (non retenu) (1992).**

Dimensions document original : 86 x 76 x 15,5 cm.

6 photographies.



**1-2** Vues perspectives d'ensemble

- 1 Prise de la face avant
- 2 Prise du côté opposé

**3-6** Détails : vues perspectives du bâtiment

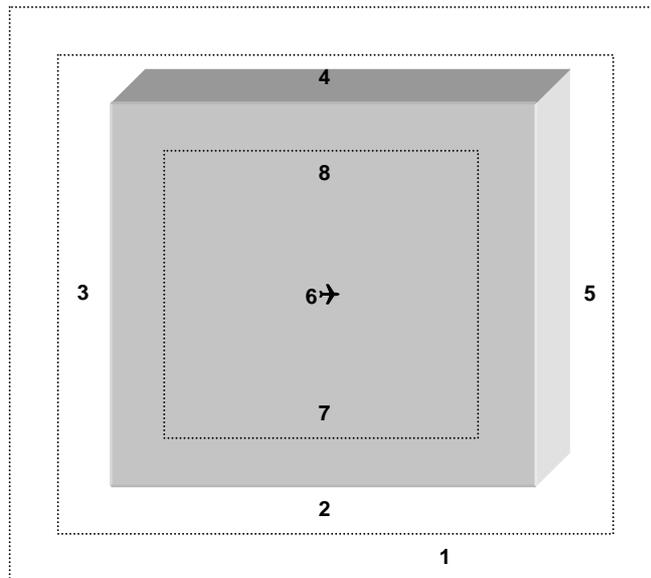
- 3 Prise de la face avant
- 4 Prise du côté gauche
- 5 Prise de la face arrière
- 6 Prise du côté droit

Institut universitaire de technologie (IUT), département génie mécanique et productique,  
construction, Cholet (Maine-et-Loire).

**16 W 6** Projet du Cabinet : Gérard Bossard (lauréat) (1993).

Dimensions document original : 63 x 63,5 x 15,5 cm.

8 photographies.



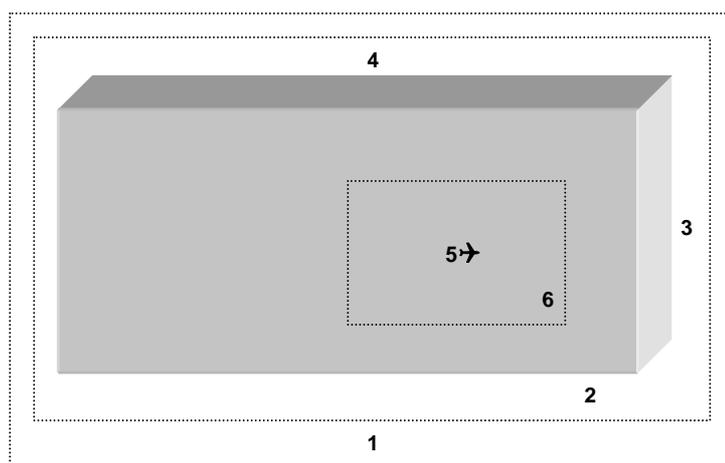
- 1** Vue générale
- 2-5** Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise de la face avant
  - 3 Prise du côté gauche
  - 4 Prise de la face arrière
  - 5 Prise du côté droit
- 6** Vue aérienne
- 7-8** Détails : vues perspectives des bâtiments
  - 7 Prise de la face avant (entrée principale)
  - 8 Prise de la face arrière

## Extension de l'immeuble régional, construction, Nantes (Loire-Atlantique).

### 16 W 7 Projet du Cabinet : Durand, Ménard et Thibault (lauréat) (1993).

Dimensions document original : 96,5 x 56,5 x 18 cm.

6 photographies.

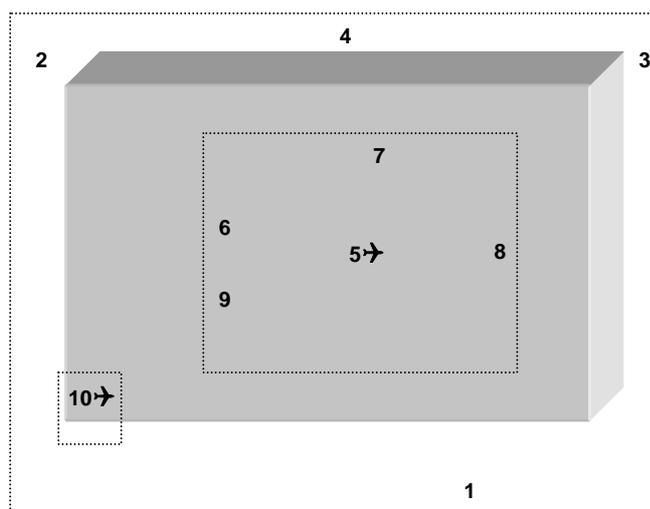


- 1 Vue générale
- 2-4 Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Côté boulevard Pompidou prise de l'angle avant droit
  - 3 Côté rue de la Loire prise du côté droit
  - 4 Côté rue Alain Colas prise de la face arrière
- 5-6 Détails
  - 5 Vue aérienne du bâtiment principal
  - 6 Vue perspective de l'entrée principale prise de l'angle avant droit

**Lycée professionnel Éric Tabarly, reconstruction, Les Sables d'Olonne (Vendée).****16 W 8 Projet du Cabinet : Ouest Architecture (3PAR3) (lauréat) (2000).**

Dimensions document original : 119 x 83 x 10 cm [capot plexiglas absent].

10 photographies.

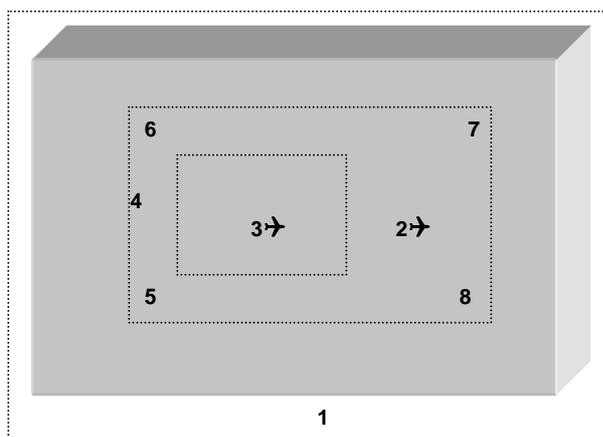


- 1** Vue générale
- 2-4** Vues perspectives d'ensemble
- 2 Prise de l'angle arrière gauche (plan d'eau, terrains de sport)
- 3 Prise de l'angle arrière droit
- 4 Prise de la face arrière
- 5-10** Détails
- 5 Vue aérienne des bâtiments principaux et de bâtiments annexes
- 6-9** Vues perspectives des bâtiments
- 6 Prise du côté gauche
- 7 Prise de la face arrière
- 8 Prise du côté droit
- 9 Bâtiments donnant sur les terrains de sport : vue prise du côté gauche
- 10 Étiquette de la maquette

**16 W 9** **Projet du Cabinet : Arcature (non retenu) (2000).**

Dimensions document original : 147 x 127 x 15,5 cm.

8 photographies.

**1** Vue générale**2-8** Détails

2-3 Vues aériennes

2 Bâtiments centraux

3 Bâtiment principal et une partie des ateliers

4 Vue perspective d'une partie des bâtiments côté entrée principale prise du côté gauche

5-8 Vues perspectives des bâtiments

5 Prise de l'angle avant gauche (bâtiment principal)

6 Prise de l'angle arrière gauche (bâtiment principal)

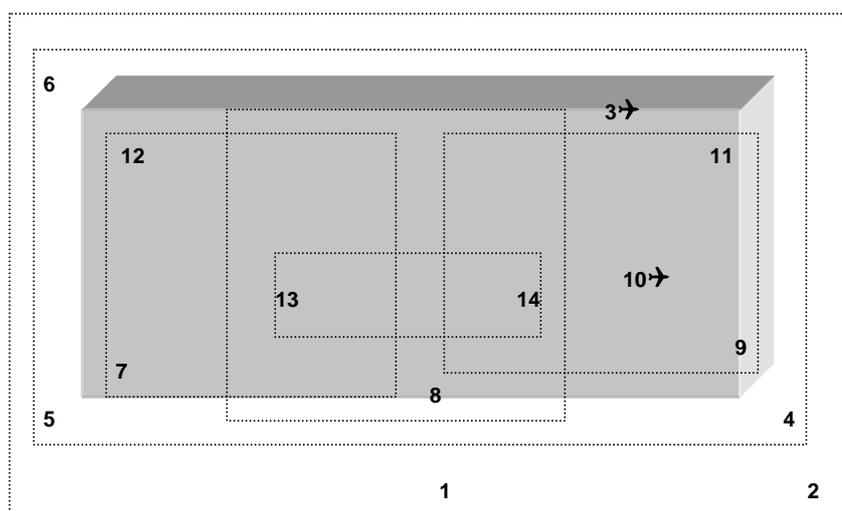
7 Prise de l'angle arrière droit (ateliers)

8 Prise de l'angle avant droit (ateliers)

**Institut automobile du Mans, construction, Le Mans (Sarthe).****16 W 10 Projet du Cabinet : Denis Laming (lauréat) (2000).**

Dimensions document original : 182 x 86 x 24 cm.

14 photographies.

**1-2** Vues générales

- 1 Prise face à la maquette
- 2 Prise de l'angle avant droit

**3** Vue aérienne**4-6** Vues perspectives d'ensemble

- 4 Prise de l'angle avant droit
- 5 Prise de l'angle avant gauche
- 6 Prise de l'angle arrière gauche

**7-14** Détails**7-9** Vues perspectives

- 7 Partie gauche de la maquette prise de l'angle avant gauche
- 8 Partie centrale de la maquette prise de la face avant
- 9 Partie droite de la maquette prise de l'angle avant droit

**10** Vue aérienne de la partie droite et de la légende de la maquette**11-12** Vues perspectives des bâtiments arrière

- 11 Prise de l'angle arrière droit (partie droite de la maquette)
- 12 Prise de l'angle arrière gauche (partie gauche de la maquette)

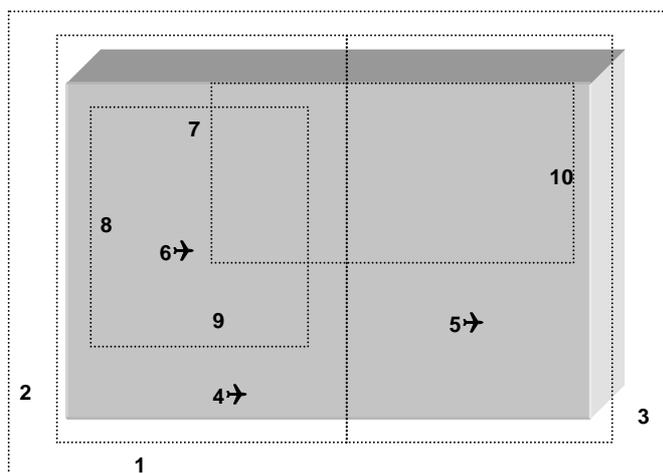
**13-14** Vues perspectives du bâtiment principal

- 13 Prise du côté gauche
- 14 Prise du côté droit

**16 W 11** **Projet du Cabinet : Laze et Pétolat (non retenu) (2000).**

Dimensions document original : 124 x 88 x 16 cm.

10 photographies.

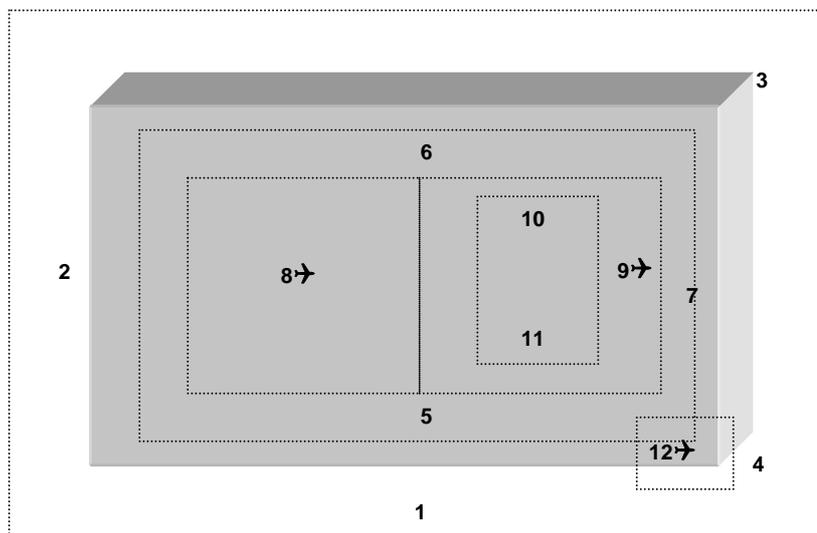


- 1** Vue générale
- 2-3** Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise de l'angle avant gauche
  - 3 Prise de l'angle avant droit
- 4-10** Détails
  - 4-6 Vues aériennes
    - 4 Moitié gauche de la maquette
    - 5 Moitié droite de la maquette
    - 6 Bâtiment principal circulaire
  - 7-9 Vues perspectives du bâtiment principal circulaire
    - 7 Prise de la face arrière
    - 8 Prise du côté gauche
    - 9 Prise de la face avant
  - 10 Vue perspective des bâtiments rectangulaires (ateliers) au 1<sup>er</sup> plan et du bâtiment principal circulaire au 2<sup>e</sup> plan, prise du côté droit

**16 W 12** **Projet du Cabinet : Jacques Ferrier (non retenu) (2000).**

Dimensions document original : 176 x 90,5 x 18 cm [capot plexiglas absent].

12 photographies.



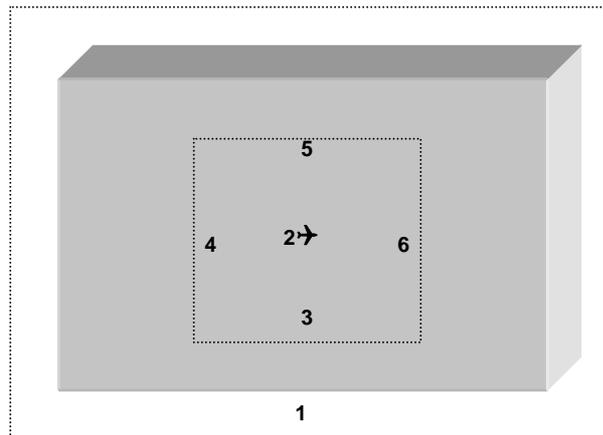
- 1 Vue générale
- 2-4 Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise du côté gauche
  - 3 Prise de l'angle arrière droit
  - 4 Prise de l'angle avant droit
- 5-12 Détails
  - 5-7 Vues perspectives du bâtiment
    - 5 Prise de la face avant
    - 6 Prise de la face arrière
    - 7 Prise du côté droit
  - 8-9 Vues aériennes du bâtiment
    - 8 Partie gauche
    - 9 Partie droite
  - 10-11 Vues perspectives de l'entrée du bâtiment
    - 10 Prise de la face arrière (côté arboré)
    - 11 Prise de la face avant (côté non arboré)
  - 12 Étiquette de la maquette

## ESTACA Ouest (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile), construction, Laval (Mayenne).

### 16 W 13 Projet du Cabinet : Jean-Pierre Logerais (lauréat) (2003).

Dimensions document original : 125 x 91 x 18 cm.

6 photographies.

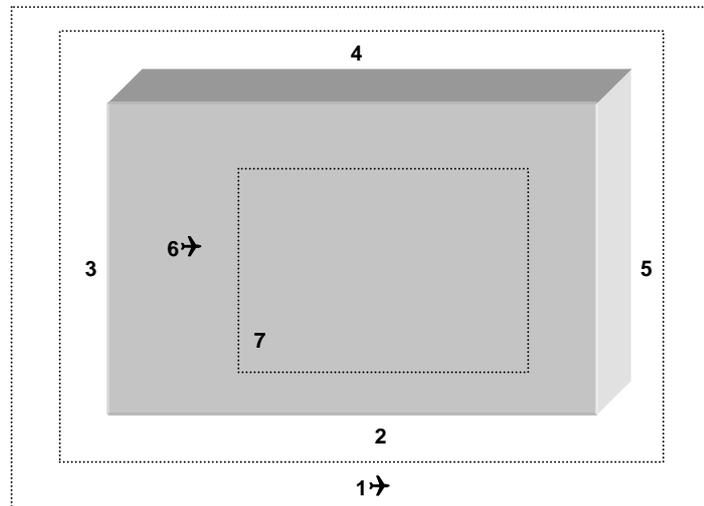


- 1 Vue générale
- 2-6 Détails
  - 2 Vue aérienne du bâtiment
  - 3-6 Vues perspectives du bâtiment
    - 3 Prise de la face avant
    - 4 Prise du côté gauche
    - 5 Prise de la face arrière
    - 6 Prise du côté droit

**16 W 14** **Projet du Cabinet : Brisard (non retenu) (2003).**

Dimensions document original : 72 x 65 x 19,5 cm.

7 photographies.

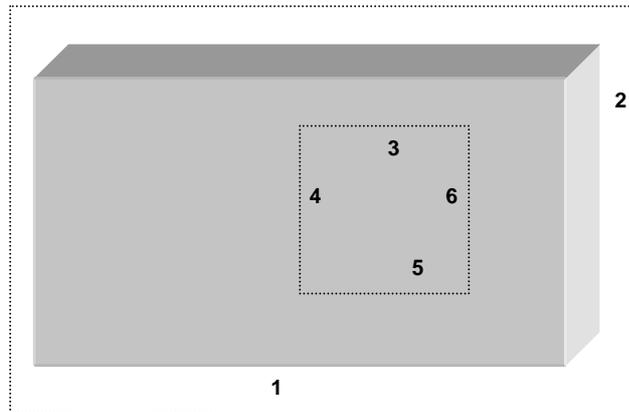


- 1** Vue générale
- 2-5** Vues perspectives d'ensemble
  - 2** Prise de la face avant
  - 3** Prise du côté gauche
  - 4** Prise de la face arrière
  - 5** Prise du côté droit
- 6** Vue aérienne
- 7** Détail : vue perspective du bâtiment prise de l'angle avant gauche

**16 W 15** **Projet du Cabinet : Architectes Ingénieurs Associés (non retenu) (2003).**

Dimensions document original : 121 x 81 x 17 cm.

6 photographies.



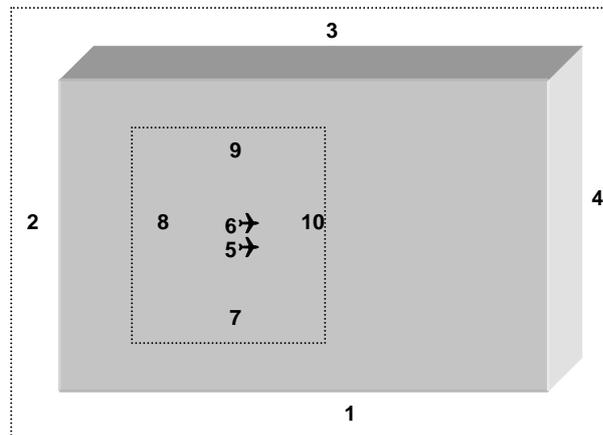
- 1** Vue générale (sous capot plexiglas)
- 2** Vue perspective d'ensemble prise de l'angle arrière droit
- 3-6** Détails : vues perspectives du bâtiment
  - 3** Prise de la face arrière
  - 4** Prise du côté gauche
  - 5** Prise de l'angle avant droit
  - 6** Prise du côté droit

16 W 16

**Projet du Cabinet : M. Guervilly (non retenu) (2003).**

Dimensions document original : 121 x 86 x 15 [capot plexiglas absent].

10 photographies.



- 1 Vue générale
- 2-4 Vues perspectives d'ensemble
  - 2 Prise du côté gauche
  - 3 Prise de la face arrière
  - 4 Prise du côté droit
- 5-10 Détails
  - 5-6 Vues aériennes du bâtiment
    - 5 Bâtiment et parking adjacent
    - 6 Bâtiment seul
  - 7-10 Vues perspectives du bâtiment
    - 7 Prise de la face avant
    - 8 Prise du côté gauche
    - 9 Prise de la face arrière
    - 10 Prise du côté droit

## INDEX

Les noms propres sont en petites capitales et les noms de lieux en italiques.  
Les références renvoient aux cotes des maquettes, et non aux pages.

3 PAR 3 : 8

### A

ARCATURE : 9  
ARCHITECTES INGENIEURS ASSOCIES : 3,  
15.

### B

BOSSARD (G.) : 6.  
BRISARD : 14.

### C

**Centre de formation : 10-12.** Voir aussi  
au nom de l'établissement.  
*Cholet* (Maine-et-Loire), Institut  
universitaire de technologie : 6

### D

DOUCET (P.) : 4  
DURAND (G.) : 1-2, 5

### E

École supérieure des techniques  
aéronautiques et de construction  
automobile (ESTACA) (Laval,  
Mayenne) : 13-16  
Éric Tabarly (lycée professionnel) (Les  
Sables d'Olonne, Vendée) : 8-9

### F

FERRIER (J.) : 12  
FORMA 6 : 5

### G

Galilée (lycée professionnel) (Guérande,  
Loire-Atlantique) : 4  
*Guérande* (Loire-Atlantique), lycée  
professionnel Galilée : 4  
GUERVILLY : 16

### H

Hôtel de Région des Pays de la Loire  
(Nantes, Loire-Atlantique) : 1-3 ;  
extension : 7

### I

Institut automobile (Le Mans, Sarthe) : 10-  
12  
Institut universitaire de technologie  
(Cholet, Maine-et-Loire) : 6

### J

Jean Bodin (lycée) (*Les Ponts-de-Cé*,  
Maine-et-Loire) : 5

### L

LAMING (D.) : 10  
*Laval* (Mayenne), École supérieure des  
techniques aéronautiques et de  
construction automobile (ESTACA) :  
13-16  
LAZE : 11  
LOGERAIS (J.-P.) : 13  
**Lycée : 4-5, 8-9.** Voir aussi au nom de  
l'établissement.

### M

*Mans, Le* (Sarthe), Institut automobile : 10-  
12  
MENARD (J.-P.) : 1-2, 7  
MORNET (P.) : 3

### N

*Nantes* (Loire-Atlantique), Hôtel de  
Région : 1-3, 7

### O

OUEST ARCHITECTURE : 8

### P

PERONNET (B.) : 4  
PETOLAT : 11  
*Ponts-de-Cé, Les* (Maine-et-Loire), lycée  
Jean Bodin : 5

### S

*Sables d'Olonne, Les* (Vendée), lycée  
professionnel Éric Tabarly : 8-9  
SALMON (J.-F.) : 5

### T

THIBAUT (G.) : 1-2, 7

### U

**Université : 6.** Voir aussi au nom de  
l'établissement.

# TABLE DES MATIERES

## Introduction

1. Origine du fonds de maquettes d'architecture	3
1.1. Contexte de création	3
1.2. Service auteur	4
1.3. Modalités de transfert aux Archives régionales	4
1.4. Lacunes	5
1.5. Modalités de tri	5
2. Prise de vue photographique des maquettes	5
2.1. Modalités et conditions de prise de vue	5
2.2. Types de vue	6
3. Traitement archivistique des photographies	6
3.1. Analyse et description des photographies numériques	6
3.2. Informations sur le champ et l'angle de prise de vue	7
4. Exploitation	8
4.1. Conditions de consultation et d'utilisation	8
4.2. Pistes de recherche	8
4.3. Sources complémentaires	9
4.4. Bibliographie	9

## Répertoire numérique des photographies de maquettes

Sommaire	12	
16 W 1-3	Hôtel de Région (Nantes, Loire-Atlantique) (1983)	13
16 W 4	Lycée professionnel Galilée (Guérande, Loire-Atlantique) (1989)	16
16 W 5	Lycée 600 Jean Bodin (Les Ponts-de-Cé, Maine-et-Loire) (1992)	17
16 W 6	Institut universitaire de technologie (Cholet, Maine-et-Loire) (1993)	18
16 W 7	Extension de l'immeuble régional (Nantes, Loire-Atlantique) (1993)	19
16 W 8-9	Lycée professionnel Éric Tabarly (Les Sables d'Olonne, Vendée) (2000)	20
16 W 10-12	Institut automobile du Mans (Le Mans, Sarthe) (2000)	22
16 W 13-16	École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA Ouest) (Laval, Mayenne) (2003)	25
Index		29